



VILLE de CHATEAU-RICHER
8006, avenue Royale
Château-Richer (Québec) G0A 1N0
Tél. : 418-824-4294
Télec. : 418 824-3277
info@chateauricher.qc.ca
www.chateauricher.qc.ca

AUX PERSONNES RESPONSABLES D'UN FEU À CIEL OUVERT

Dans le but de limiter les dangers reliés aux feux à ciel ouvert et **sous réserve des interdictions de la SOPFEU**, le responsable du feu et/ou le propriétaire a l'obligation de respecter les normes suivantes :

Période autorisée pour effectuer le feu :

- Après le lever et avant le coucher du soleil

Endroit :

- À 40 pieds (12 mètres) de tous bâtiments

Dimensions :

- Un mètre de diamètre ;
- En aucun moment, les flammes ne devront monter plus haut que 6 pieds (1.8 mètre) ;
- Le feu ne peut avoir une hauteur excédant 3 pieds (0.9 mètre). Pour mesurer cette hauteur, on ne tient pas compte des flammes, mais simplement de la hauteur du brasier.

Matières autorisées :

- Bois, branches, PAS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Autres obligations :

- Absence de vent ;
- Avoir un boyau d'arrosage ou effectuer le feu sur un sol humide ;
- Faire le feu directement sur la terre végétale ou sur une surface incombustible ;
- En aucun temps, la fumée ne doit incommoder le voisinage ;
- Un responsable doit être présent sur les lieux en tout temps.

« À défaut de respecter les conditions ci-haut mentionnées, la personne responsable du feu se rend passible d'une amende minimale de 500 \$ prévue au règlement numéro 503-16. »

Merci de votre collaboration.

Le Service des incendies de Château-Richer

Je soussigné (e) reconnait avoir pris connaissance des conditions et des obligations pour effectuer un feu à ciel ouvert.

NOM EN LETTRES MOULÉES

ADRESSE

SIGNATURE

TÉLÉPHONE

DATE